Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 026-200091718-20241213-DCS_2024_016-BF

Délibération n°2024-016

Date de convocation : 05/12/2024

Membres en exercice : 33

Présents : 21

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 23/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 21
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (4) : BOUYER Michel, GELEDAN Marc, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (5) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (6) : CHAREYRE Laurent, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : MORENO Juan,

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 9
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (7) : ANDRES Valérie donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à GELEDAN Marc, BEYNEIX Céline donne pouvoir à MARQUOT Xavier, GALMARD Marie-Thérèse donne pouvoir à BOUYER Michel, ESPINOSA Antoine donne pouvoir à GABRIEL Marc, REYNIER-DUVAL Christophe donne pouvoir à AURIACH Hervé, RICOU Florian donne pouvoir à CROZET Pascal,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence () :
Communauté de communes Vaison Ventoux () :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick donne pouvoir à VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : CHAMBON Claude donne pouvoir à GREGOIRE Jean-Luc,
Communauté de communes du Diois () :
Communauté de communes du Sisteronais Buech () :

Excusés / Absents : 3
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (1) : BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence () :
Communauté de communes Vaison Ventoux () :
Communauté de communes Drôme Sud Provence () :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : DAYRE Thierry
Communauté de communes du Diois () :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : TARDY Lionel

Secrétaire de Séance : CROZET Pascal

2024-016 : FINANCES : DECISION MODIFICATVE N° 1
RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 026-200091718-20241213-DCS_2024_016-BF

VU l'article L.1612-11 du CGCT ;

VU le budget primitif voté le 29 mars 2024 ;

CONSIDERANT l'évolution des dépenses ;

Il convient à ce jour d'apporter les ajustements budgétaires suivants :

I – Ouverture de crédits aux chapitres 040 et 042

Le syndicat a encaissé une subvention forfaitaire de 15 000.00 € du Conseil Départemental de Vaucluse afin d'équiper les postes de technicien de rivière. Les biens acquis (ordinateurs / mobiliers de bureau) étant des biens amortissables, la subvention doit également être amortie.

Les crédits étant insuffisant au budget primitif de 2024 et afin d'établir les écritures d'ordre correspondantes, il y a donc lieu d'inscrire des crédits nouveaux comme suit :

Section d'investissement

R - ch. 021 - Virement de la section de fonctionnement - F01 :	+ 1 800 €
D - ch. 040 - 13913 – Subv. investissement actifs amortissable - Département - F01 :	+ 1 800 €

Section de fonctionnement

R - ch. 042 - 777 - Recette/quote-part des subv. invest. transf. au cpte de résultat - F01 :	+ 1 800 €
D - ch. 023 - Virement à la section d'investissement - F01 :	+ 1 800 €

Il convient que le comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 présentée comme ci-dessus.

Le secrétaire,
Pascal CROZET

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES